

Le toponyme vecteur d'une monumentalisation du lieu. L'oronymie et l'hydronymie militaire de l'Ouest canadien prises à témoin

Carol J. Léonard, Marie-Christine Hammer

DOI: 10.2436/15.8040.01.128

Résumé

Dès les premiers mois de l'année 1918, avant même la signature de l'armistice, les généraux français Castelnau, Cordonnier, Foch, Joffre, Lyautey, Mangin, Nivelle, Pétain et Sarrail répondaient à l'offre faite par la Commission de géographie du Canada d'autoriser l'emprunt de leurs noms pour en coiffer des hautes cimes des montagnes Rocheuses canadiennes. Au lendemain de second grand conflit, on retenait les noms de milliers de soldats tombés sous les drapeaux pour identifier des identités hydrographiques au nord de la Saskatchewan et du Manitoba (provinces canadiennes) afin de faciliter l'orientation aux équipes de lutte contre les incendies de forêt. Prenant à témoin ces deux dispositifs dénominatifs et la mise en contraste qu'ils autorisent (opposition: verticalité /horizontalité, concentration/dispersion, renom/anonymat), nous proposons l'énoncé d'un cadre général des conditions présidant à une monumentalisation délibérée du lieu naturel. Pour parvenir à la monumentalisation, l'on mise sur une glorification réciproque du nom et du lieu lors même qu'ils ne sont unis par aucune relation de sens. À la différence du lieu gratifié d'une monumentalisation spontanée lié à une commémoration endogène, la monumentalisation forcée répond au désir d'une pérennisation mnésique initialement étrangère au lieu, mais induite par l'adjonction du toponyme.

Introduction

La présente communication s'inscrit dans le cadre plus général d'un programme de recherche visant le recueil et la notation de la toponymie française présente et passée sur le territoire que forment aujourd'hui les provinces de l'Ouest canadien lequel comprend les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Elle porte sur une forme singulière d'instrumentalisation des entités naturelles aux fins de commémoration. Elle consiste en une géosymbolisation du lieu d'exception à renfort de noms de personnes ayant eux-mêmes valeur de symbole.

Le programme d'étude dont nous venons de faire mention comporte un volet albertain. Nos recherches sur la toponymie albertaine de la région des montagnes Rocheuses et plus particulièrement celles portant sur les pics qui se dressent au sud des lacs Kananaskis, nous ont amené à nous concentrer sur un « archipel » de sommets auxquels ont été donnés des noms de généraux français. Certaines des cimes ainsi nommées ceignent les berges occidentales du lac Upper Kananaskis en Alberta alors que d'autres encadrent, de même manière, le lac Upper Elk en Colombie-Britannique. Ces sommets ont pour noms: *Lyautey*, *Sarrail*, *Foch*, *Cordonnier*, *Pétain*, *Mangin*, *Joffre*, *Castelnau*, *Nivelle*. La place occupée par ces entités est digne d'intérêt. Plus de la moitié d'entre elles sont chevauchées par la frontière interprovinciale commune à la province de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Comment expliquer la présence d'autant de toponymes dédicatoires honorant de hauts gradés de l'armée française connus pour leurs faits militaires lors de la Première Guerre mondiale et pourquoi en avoir baptisé pareils lieux? Comment expliquer une telle concentration? Pour quel motif avoir disposé la majorité de ses noms sur des entités communes à deux provinces canadiennes? La présence d'un tel dispositif dénominatif « militaire » dans les Rocheuses

n'est pas sans évoquer ni sans rapport avec deux autres dispositifs « militaires », l'un situé au Manitoba et l'autre en Saskatchewan (voir : *Carte A; Canada, provinces de l'Ouest*).

Au fil des paragraphes qui suivent, nous tentons de répondre à ces questions. Pour y parvenir, nous traçons d'abord le profil des dispositifs dénommatifs parallèles que nous venons d'évoquer, lesquels sont d'une part une oronymie militaire de haut rang dans les Rocheuses albertaines et britanno-colombiennes et une hydronymie manitobaine et saskatchewannaise puisée à même une nécrologie de soldats tombés au champ d'honneur. Ensuite, nous abordons les notions de monument, puis celle de monument naturel et enfin celle de monumentalisation. Enfin, en nous appuyant sur le matériel exemplatif étudié et sur un corpus de valeurs fondatrices du monument, nous énonçons les critères répondant à une définition conceptuelle de la monumentalisation des lieux naturels en conformité avec celle du monument. Nous terminerons avec une réflexion sur ce que permettent l'analyse contrastive et l'adossement du double dispositif de dénomination étudié sur la capacité des toponymes à servir d'instrument de monumentalisation des lieux naturels. Car, en fin de compte, la question se pose. Un toponyme peut-il contribuer de manière significative à la monumentalisation d'un lieu naturel?

Un double dispositif dénommatif

La période dite de la « colonisation de l'Ouest canadien » qui s'étendit de 1870 à 1930 fut celle de tous les bouleversements. Ce qui était un vaste territoire peu peuplé fut subdivisé en provinces, lesquelles furent rapidement prises d'assaut par une masse de colons de toutes provenances. Ce fut aussi un moment de discontinuité historique et de marginalisation des populations qui l'avaient jusque-là occupé. Sur le plan de la toponymie, cette période fut le théâtre d'une effervescence sans précédent. Pour y parvenir, on emprunta les noms à des mots puisés à une multitude de sources d'inspiration; le monde animal et végétal, la mythologie, les notions abstraites, les valeurs partagées, la topographie, la hiérarchie civile et militaire, les noms de navires, de célébrités, de lieux de l'Ancien Monde, etc. Tout donne l'impression que tout se nomma et de toutes les manières (Morice, 1928: 453-460). Il n'en fut toutefois pas complètement ainsi. Les autorités appliquèrent souvent des méthodes de désignation là où la population n'était pas libre de nommer à sa guise (Barry, 1997: 60).

Bien entendu, les colons venus d'outre-Atlantique furent tous marqués par les événements qui bouleversèrent l'Europe lors de la seconde décennie du XXe siècle puis, une vingtaine d'années plus tard, par le conflit qui, une fois de plus, embrasa le continent européen. Cette double commotion laissa ses marques dans la toponymie de l'Ouest canadien. On y dénombre quantité de noms de lieux qui évoquent les grands champs de bataille, les victoires décisives, les noms des grandes figures politiques et militaires devenues symboles d'époques révolues qui demeurent profondément inscrites dans la mémoire collective. C'est en référence au cadre précis de deux grands conflits mondiaux de la première moitié du vingtième siècle que furent imaginés les deux dispositifs dénommatifs que nous souhaitons mettre ici en regard l'un de l'autre.

Une oronymie militaire de haut rang

Le premier dispositif visant la nomination de lieux d'après des militaires à l'œuvre au cours de la première Grande Guerre se met en place alors même que ce conflit fait rage. Il a pour champ d'application de hauts sommets des Rocheuses à la frontière de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Dès le début décembre 1916, est ébauché ce qui doit prendre plus tard la forme d'un agencement singulier et coordonné de groupes de noms de lieux commémoratifs dans les Rocheuses canadiennes. La Commission de géographie du Canada exprime l'idée d'emprunter les noms de chefs militaires de l'infanterie et des forces navales pour les offrir à des sommets situés dans les Rocheuses. Parmi les noms évoqués, ceux de Joffre, Haig, Cadorna, Brussilov et Jellicoe sont parmi les premiers retenus. On souhaite tôt voir s'élargir cette liste en appliquant à de mêmes fins les noms de hauts gradés belges, russes et serbes (CTC dossier 0186, 6 décembre 1916, lettre du secrétaire de la commission à A. O. Wheeler).

Au début de l'année 1917, la configuration du dispositif se précise. Ces noms de commandants d'infanterie et de marine, on souhaite les voir accordés à des entités situées dans la région immédiate des lacs Kananaskis en Alberta (CTC, 1917a). C'est là l'idée d'Arthur O. Wheeler, commissaire de la délimitation de la frontière entre l'Alberta et la Colombie-Britannique. Alors qu'il se livrait à la réalisation du repérage de la ligne du partage des eaux dans les Rocheuses, tâche qui lui avait été confiée, il vit un jour son attention se porter sur des cimes majestueuses (CTC, 1917b). Cette vision lui inspira l'idée de leur attribuer les noms de "distinguished generals who have rendered such names immortal through their splendid service to France in the great World War now in progress" (Fraser, 1978: 111).

Au cours de l'été 1917, le *Geographic Board of Canada* avise son représentant en Colombie-Britannique qu'étant donné la présence dans la région réservée aux noms du domaine militaire de sommets parmi les plus élevés des Rocheuses « du Dominion », il convient que les noms choisis pour ces sommets soient perçus "of nation wide importance". (CTC, 1917c).

Au fil des mois, on met en place ce que l'on conviendra d'appeler par la suite le « groupe militaire français » constitué principalement de neuf sommets auxquels on donne les noms *Castelnau*, *Cordonnier*, *Foch*, *Joffre*, *Lyautey*, *Mangin*, *Nivelle*, *Pétain* et *Sarrail*. L'on déploie pareillement et à proximité les noms des figures importantes des hauts commandements britannique et canadien ainsi que ceux d'imminentes figures belges et italiennes. La liste de ces autres groupes se décline ainsi:

- Groupe britannique: *Beatty*, *Burstall*, *French*, *Jellicoe*, *Maude*, *Murray Robertson*, *Sir Douglas*, et *Smith-Dorrien*;
- Groupe royal: *Princess Mary*, *Prince George*, *Prince Albert*, *Mt. King George*, *Prince Edward*, *Prince Henry*, *Prince John* et *Mt. Queen Mary*;
- Groupe belge: *King Albert*, *Leman* et *Leval*;
- Groupe italien: *Abruzzi*, *Aosta*, *Cadorna* et les noms *Battisti* et *Diaz* qui ne se verront pas officialisés.

Pas moins de douze de ses noms coiffent des entités placées sur la frontière interprovinciale, signe d'une volonté manifeste d'en faire un patrimoine partagé. (voir: Carte B. *Principaux sommets de « groupes militaires » français, britannique, canadien, ainsi que le groupe royal*).

Si la promotion de noms de têtes couronnées et de hauts gradés des forces armées alliées au rang d'oronyme est envisagée et réalisée au cours des derniers mois du conflit, puis de ceux qui suivent le prononcé de l'armistice, la mise en place du second dispositif dénomiatif,

c'est-à-dire, la promotion au Manitoba et en Saskatchewan des noms de simples soldats au rang d'hydronymes ne se produisit qu'à la fin du Second grand conflit et dans de tout autres circonstances.

Une hydronymie militaire pour le simple soldat

À la fin des années 40, le Canada, dont la colonisation de l'Ouest est achevée, se relève de la Seconde Guerre mondiale. L'administration courante en temps de paix impose, elle aussi, ses priorités. Cet Ouest colonisé est une région immense qui demeure en bien des endroits innommée. La Commission de toponymie du Canada, alors connue sous le nom de Commission de géographie du Canada, inspire une nouvelle politique de dénominations provinciales dans l'ouest du pays. Il y est exprimé une faveur accordée à l'utilisation de noms de victimes décorées pour désigner les lieux géographiques « aux fins de la cartographie et de la mise en valeur des ressources » (Conservation Manitoba, 2002: i). Cette politique sensible à l'accueil dans la toponymie canadienne des noms de citoyens s'étant illustrés au front reflète une volonté de voir se transposer dans le processus de désignation des noms de lieux, une reconnaissance de l'excellence, une préséance du mérite et le droit au privilège. Toutefois, ces intentions, ces choix et leurs applications ne concourront pas de manière significative, loin de là, à satisfaire un besoin plus pressant, depuis la fin des hostilités, d'obtenir suffisamment de noms légitimes pour baptiser les lieux innommés.

Le problème est concret et urgent. En 1946, les cartes représentant le nord de la Saskatchewan sont à toutes fins utiles inexistantes. Pour le gouvernement provincial, la préoccupation majeure du moment est d'ordre pratique. On manque de repères en pays innommé. Il faut donc baptiser au plus pressé les innombrables lacs anonymes du nord de la province. L'anonymat prévalant est préjudiciable au bon exercice des interventions des pompiers qui, chaque été, doivent combattre de nombreux incendies de forêt. Alexandre Bereskin, contrôleur provincial des arpentages de la Saskatchewan au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, adopte alors l'idée avancée par P. E. Palmer, président de la Commission canadienne des noms géographiques, selon laquelle on doit puiser au réservoir de noms de vétérans morts à la guerre pour nommer les innombrables entités dépourvues de véritable identité. En 1955, la Commission de géographie modifie sa politique et autorise l'emploi de noms de victimes qu'elles aient été ou non décorées. Au fil des décennies, les noms de milliers de militaires viennent coiffer des lacs, des rivières, des îles ou des baies de la province manitobaine (Conservation Manitoba, 2002: i). Comme le fera le Manitoba, la Saskatchewan lance, pour mieux combler ses besoins en toponymes, « un programme commémoratif en l'honneur des soldats natifs de la province et décédés lors de la Deuxième Guerre mondiale, en donnant leur nom aux entités géographiques saskatchewanaises situées dans des régions à population minime » (O'Donnell, 1989: 70). De 1951 à 1965, plus de 3 860 entités géographiques saskatchewanaises situées, pour la majorité, au nord du 55e parallèle, ont aujourd'hui des noms empruntés à des militaires ayant servi lors de l'un ou l'autre des grands conflits qui marquèrent le XXe siècle. (Chisholm, 2001: xi). Quant au Manitoba, près de 4 250 lacs, îles, baies et autres lieux géographiques sont coiffés de noms de soldats à des fins de dénomination commémorative.

Dispersés sur un territoire couvrant 1 239 471km², soit une superficie supérieure à celles de la France et de l'Allemagne réunies, ces quelque 8 000 noms de soldats constellent les vastes régions septentrionales qui sont aussi les moins peuplées des provinces des Prairies canadiennes.

Ces noms, tout comme ceux des grandes figures du haut commandement des Forces alliées arrimées aux pinacles rocheux des montagnes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ont-ils concouru à une monumentalisation des entités géographiques auxquelles on les a associés?

Qu'est-ce que monumentaliser?

Notre propos est moins ici de démontrer si l'un ou l'autre dispositif représente un exemple patent de monumentalisation que de s'en inspirer pour dégager les conditions essentielles à l'union du nom et du lieu pour qu'en résulte une monumentalisation.

Monumentaliser, on en conviendra, c'est investir l'objet des attributs propres au monument. À propos du monument « au sens le plus ancien et véritablement originel du terme », Aloïs Riegl donna en 1903 une définition qui fut largement reprise dans les ouvrages d'art et d'architecture. Selon cette définition, un monument est « une œuvre créée de la main de l'homme et édifée dans le but précis de conserver toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures le souvenir de telle action ou telle destinée (ou des combinaisons de l'une et de l'autre) » (Riegl, 1984: 35). Emprunté originellement au latin *monumentum*, et de *monere* qui signifie « avertir, rappeler », le terme monument est investi d'une mission mnémotique. À l'analyse axiologique et épistémologique fondamentale du monument fait par Riegl et à la notion de monument historique qui s'en dégage, s'ajoute bientôt celle de « monument naturel ». Le monument peut désormais provenir d'une origine autre qu'anthropique. Elle fait son apparition en France au cœur de la loi de 1906 consacrée à la protection des sites et monuments naturels. Ce n'est toutefois qu'en 1972 que l'UNESCO jette la base d'une description de ce que l'on entend par monument naturel aux fins d'une convention visant la protection du patrimoine mondial (1972: 2). Une définition analogue, plus englobante tout en étant aussi plus focalisée sur l'impératif de protection du patrimoine sera formulée en 1994 par l'*Union internationale pour la conservation de la nature* (IUCN). Selon cette définition, un monument naturel est une aire « contenant un ou plusieurs éléments naturels ou naturels/culturels particuliers d'importance exceptionnelle ou unique, méritant d'être protégée du fait de sa rareté, de sa représentativité, de ses qualités esthétiques ou de son importance culturelle intrinsèque » (1994).

Vers une monumentalisation

La notion de monument naturel porte en elle une conception du lieu naturel renfermant en lui-même des qualités auxquels peuvent être associées des valeurs qui le font accéder au rang de monument. Or, ce qui est en cause ici ce n'est pas la consécration d'un monument naturel au sens entendu par l'Union internationale pour la conservation de la nature, c'est-à-dire un lieu qui n'a pas pour fonction de remémorer ou de commémorer, mais qui est classé parmi les lieux devant être préservés. L'on retiendra pour exemples le Cerro de la Silla au Mexique, la gorge Kurobe au Japon, le pont d'Arc en Ardèche, la cascade de Vahi à Tahiti ou les blocs erratiques de Monthey en Suisse. La monumentalisation en cause ne s'apparente pas davantage à celle qui découle de la fréquentation d'éminences investies du pouvoir de s'attirer sur elles le regard des humains qui en ont fait de hauts lieux de sacralité et d'hiérophanies. Les exemples sont nombreux: la montagne sacrée de Sulaiman-Too, aux monts Fuji, Ararat, Huang Shan, Kailâsa ou encore à Ayers Rock. Il s'agit bien plutôt ici de la projection sur le lieu naturel de la monumentalisation par voie élective et qui fait d'une place publique, d'une avenue ou d'un square un lieu de mémoire; telles l'avenue *Mohamed-Bouazizi* à Tunis et la place du même nom à Paris.

Deux poids, deux mesures

Bien que dans l'un et l'autre cas, les dispositifs dénommatifs étudiés consistent à associer les patronymes de militaires à des lieux naturels en vue d'en préserver le souvenir, ils diffèrent et s'opposent l'un à l'autre sur bien des points. Ces différences portent tant sur la nature des entités nommées que sur le statut des individus auxquels les anthroponymes retenus sont eux-mêmes liés. En Alberta et en Colombie-Britannique, le statut des dignitaires et le traitement auquel ils ont eu droit s'opposent à ceux des hommes de troupes à qui l'on a emprunté les noms au Manitoba et en Saskatchewan. Bien que dans les Rocheuses comme sur les lacs manitobains et saskatchewanais les toponymes à référence militaire sont accordés dans le but de glorifier ceux qui se sont illustrés au combat, les circonstances de leur attribution attestent d'une volonté apparente de reproduire et de perpétuer un ordre hiérarchique social. Cela se remarque aussi par la nature des privilèges conférés. Dans le premier cas, les noms attribués au sommet des Rocheuses sont ceux de vivants. En revanche, les noms qui constellent les entités saskatchewanaises et manitobaines appartiennent à des trépassés. Condition déontique imposée à ceux dont les noms ont été retenus: le sacrifice de leur vie. L'ordre de préséance des attributions témoigne lui aussi d'une mise en conformité respectant une hiérarchie consacrée. L'exclusivité se manifeste également dans la décision prise dès 1917 de faire en sorte que les noms des généraux français coiffent des monts chevauchant une frontière ce qui les fait appartenir à deux provinces à la fois.

À ces privilèges s'ajoute celui de la verticalité. Cette verticalité des monts et des pics s'oppose à la plate horizontalité des rivières, des baies. La montagne symbolise à la fois la hauteur, l'épreuve, la pérennité. Sur le plan mythologique, elle est en maints endroits la résidence des dieux. (Bozonnet, 1992: 21). Au cours de l'histoire, l'être humain n'y aura-t-il pas vu en maints endroits le "signe évident du projet de Dieu sur terre" (Miquel, 1980: 27). Toute autre, la plaine « apparaît comme le lieu proche, facile et familier du quotidien » (Bozonnet, 1992: 19). Les oronymes militaires des Rocheuses et leur insertion dans un cadre géographique spécifique puissants d'évocation et de représentation manifestent le souci affirmé d'inscrire dans la mémoire d'une population des hommes à la stature héroïque, eux-mêmes symboles forts et vivants, représentants des revers certes, mais aussi des succès ayant mené à des victoires décisives. En cherchant à créer une alchimie de la représentation, cette monumentalisation de lieux au moyen de noms tient à la fois de la célébration, d'une mise en mémoire et d'une personnification métonymique symbole de la victoire du bien sur le mal, de la raison sur la déraison, de la solidarité sur l'ambition qui s'y trouve représentés.

L'hydronymie manitobaine et saskatchewanaise qui se répand sur d'horizontale et vastes étendues des régions moins accentuées du Bouclier canadien, rappelle non pas des têtes couronnées et des épaulettes étoilées mais de simples soldats. À la concentration des noms des généraux sur les cimes des Rocheuses, l'hydronymie militaire oppose sa dissémination, son éparpillement relatif. Or, la monumentalité exige pour être reconnue, « un objet spécifique, exceptionnel ou exemplaire » (Melot, 1999: 15).

Toponymes de décision et monumentalisation

Coexistent, nous rappelle Jean-Claude Bouvier (2001), deux types de toponymes: les toponymes d'usage et les toponymes de décision. Les toponymes d'usage sont le fruit d'un accord progressif et tacite entre les usagers. Les toponymes de décision sont, comme leur nom l'indique, issus d'une décision établie par un corps responsable. À l'opposé des toponymes d'usage au caractère dénotatif et référentiel exprimant une caractéristique dominante du référent, les toponymes de décision sont, dans la vaste majorité des cas, à

caractère symbolique et à vocation mémorielle. Ils peuvent être même qualifiés de non référentiels puisqu'ils n'entretiennent pas de relation de sens avec le référent. C'est parfaitement le cas des toponymes militaires que l'on rencontre dans l'une ou l'autre des provinces canadiennes mentionnées. Cette typologie des noms de lieux n'est pas sans rappeler la distinction faite par Riegl entre monuments délibérés et le monument historique non délibéré, a posteriori. La fusion entre les vertus du nom propre et les propriétés intrinsèques de l'espace naturel qu'est la montagne... ou le lac, pourrait-elle suffire à répondre aux critères de rareté, de représentativité, de qualités esthétiques ou d'importance culturelle intrinsèque qu'impose la définition rieglienne du monument naturel?

Dans les Rocheuses à l'esthétique mille fois captée, mille fois reproduite et interprétée, c'est non seulement le marquage de cimes à l'aide de noms forts et singuliers, mais aussi sinon davantage leur groupement et leur disposition le long de la frontière interprovinciale qui seraient de nature à les élever au rang de symboles, voire de géosymboles, selon la terminologie de Bonnemaïson (1996: 60). Toutefois, c'est sur la base du critère « importance culturelle » qu'achoppe sans doute la monumentalisation des oronymes militaires de la région de Kananaskis. Encore aujourd'hui, la majorité de la population n'accède à ces régions que par le truchement de représentations picturales qui lui sont offertes et sur lesquelles les montagnes représentées n'y ont pas leurs noms étalés. Loin d'être sur ce plan davantage favorisés, les noms des simples soldats saskatchewanais et manitobains bien qu'élus et pérennisés ne peuvent sortir de « l'anonymat » du fait de leur trop grand nombre et de leur éparpillement sur un territoire immense. Méconnus même par la vaste majorité de la population et trop peu fréquentés pour être plébiscités, les montagnes enfouies dans les Rocheuses auxquelles on tente d'arrimer la monumentalité et les lacs septentrionaux canadiens ne peuvent participer à la construction des échanges et ne peuvent acquérir par géosymbolisation de dimension qui les enracine dans une identité « héritée » (Bonnemaïson, 1996: 168).

Conclusion. Vers une définition de la monumentalisation des lieux naturels

La puissance du nom ne s'incarne que mieux lorsque se remplissent et se fondent trois conditions essentielles. Les noms illustres et les lieux d'exception ne peuvent créer de monumentalisation que s'ils jouissent d'une indiscutable notoriété reflet d'une appropriation populaire. L'un de ces éléments vient-il à manquer que le monument ne trouve pas la force de s'élever. « À la différence du territoire, les lieux les plus remarquables, ceux qui se distinguent avec le plus de force, ceux dont l'identification pose le moins de problème, s'embrassent du regard. Leur forme se détecte du premier coup d'œil » (Di Méo, 2002: 179). Aucun monument n'existe pour lui-même, nul objet n'accède au statut de monument et le conserve sans l'accréditation de la collectivité à laquelle il est destiné (Melot, 1999: 17-18). Le monument est d'abord un outil de communication et un vecteur de transmission. C'est un signal permanent qui doit d'abord... se signaler. Le site naturel de la monumentalisation doit être distinctif, être mis en perspective et mis en scène. Il doit pouvoir se rallier les suffrages de la multitude et être perçu comme une représentation symbolique chargée de mémoire. L'entité géographique et son toponyme viennent-ils à rencontrer l'ensemble de ces conditions, qu'ils peuvent ensemble s'élever au rang de véritable monument.

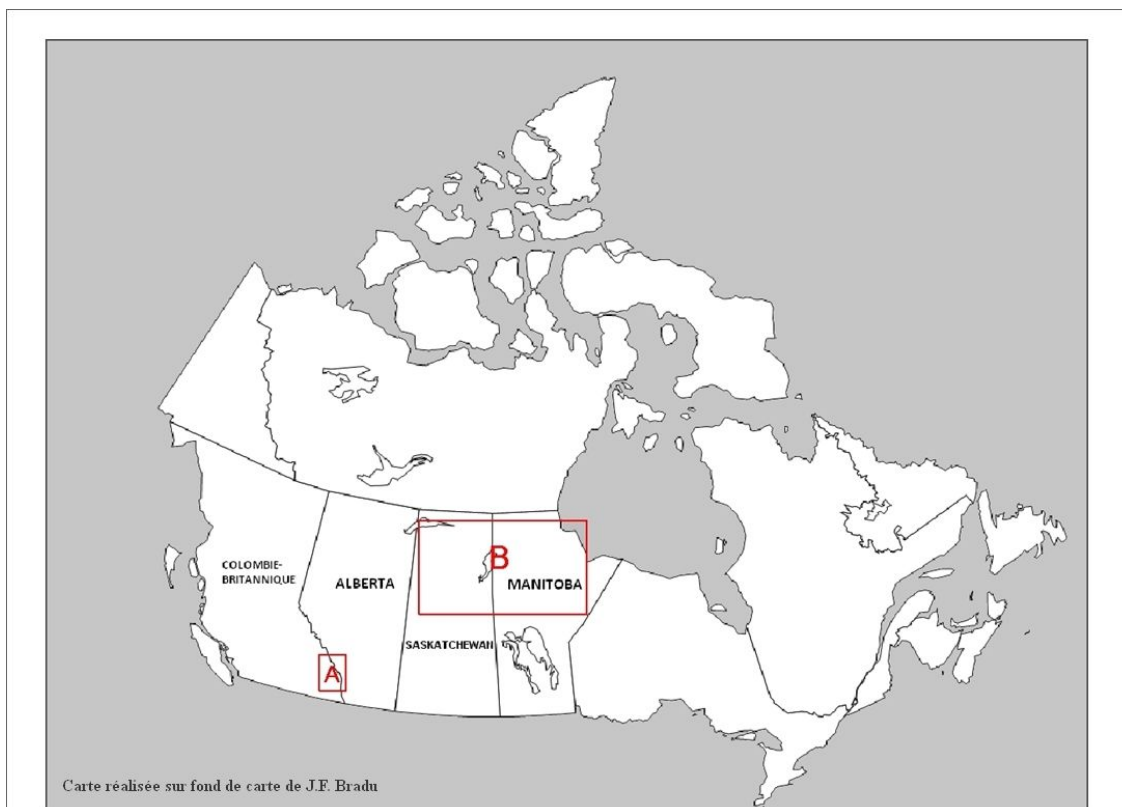
Bibliographie

- ANC: Archives nationales du Canada, MG 31, volume B30. Autobiography, Abraham Bereskin, controller of Surveys, Saskatchewan, 1946-1968,
 Barry, Bill. 1997. *People places: Saskatchewan and its names*. Regina: Canadian Plains Research Center.

- Berque, Augustin. 2004. Milieu et identité humaine. *Annales de géographie*, 113, 638/639, 385-399.
- Bonnemaison, Joël. 1996. *Les fondements géographiques d'une identité – L'archipel de Vanuatu*, livres 1 Paris: Éditions de l'ORSTOM.
- Bouvier, Jean-Claude. 2001. Toponymes des villes et toponymes des champs: problèmes de cohabitation. In: *Colloque 2000 des langues dialectales*, organisé par l'Académie des Langues Dialectales, 25 et 26 novembre 2000. Monaco. Académie des Langues Dialectales, 105-120.
- Bozonnet, Jean-Paul. 1992. *Des monts et des mythes: l'imaginaire social de la montagne*, Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.
- CTC: Commission de toponymie du Canada. 1917a. Dossier 0186 " BC - Alberta Boundary. Map", 3 janvier 1917, note de service et 11 janvier 1917, lettre du secrétaire de la commission à Édouard Deville. Photocopies de microfiches, originaux à Bibliothèque et archives nationales du Canada. Ottawa: Gouvernement du Canada
- CTC: Commission de toponymie du Canada. 1917b. Dossier 0186 "BC - Alberta Boundary Map", 8 juin 1917, lettre du secrétaire de la commission à W.F. Robertson.
- CTC: Commission de toponymie du Canada. 1917c. Dossier 0186 "BC - Alberta Boundary Map", 4 juillet 1917, lettre du secrétaire de la commission à W. F. Robertson.
- Chisholm, Doug. 2001. *Their names live on: remembering Saskatchewan's fallen in World War II*. Regina: Canadian Plains Research Center University of Regina.
- Conservation Manitoba. 2002. *Lieux de mémoire: des lieux du Manitoba perpétuent le souvenir des soldats morts à la guerre*. Winnipeg: Conservation Manitoba.
- Debarbieux, Bernard. 2001. La montagne: un objet géographique ? In Yvette Veyret & François Bart (eds.), *Les montagnes: discours et enjeux géographiques* 23-34. Paris: SEDES.
- Debarbieux, Bernard. 2006. Prendre position: réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographie, *L'Espace géographique* 4, 340-354.
- Di Méo, Guy. 2002. L'identité: une médiation essentielle du rapport espace / société. *Géocarrefour*. 77, 2, 175-184.
- Fraser, Esther. 1978. *Wheeler*. Banff, Alta: Summerthought.
- IUCN: International Union for Conservation of Nature and Natural Resources. General Assembly (19th: 1994: Buenos Aires Argentina). 1994. *Resolutions and recommendations*. Gland, Switzerland: International Union for Conservation of Nature and Natural Resources.
- Melot, Michel. 1999. Le monument à l'épreuve du patrimoine, *Les Cahiers de médiologie: « La confusion des monuments »* 7, 7-19.
- Miquel, André. 1980. *La géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du 11e siècle*, La Haye: Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Monnet, Jérôme. 2007. La symbolique des lieux: pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité. *Cybergeog: European Journal of Geography. Political, Cultural and Cognitive Geography*, article 56. Consulté le 14 mai, 2011. <http://cybergeog.revues.org/5316.html>
- Morice, Adrien Gabriel. 1928. *Histoire de l'Église catholique dans l'Ouest canadien du lac Supérieur au Pacifique (1659-1905)* (4e édition.). Saint Boniface, Man.: L'auteur.
- O'Donnell, John H. 1989. Allocution du président du Comité permanent canadien des noms géographiques. *La toponymie historique: élément du patrimoine national et bien culturel à préserver. Dans Stage international de formation en toponymie. Actes du stage tenu à Québec sous les auspices des Nations Unies avec la participation du comité permanent canadien des noms géographiques*. Québec: Commission de toponymie du Québec.

- Riegl, Alois. 1984. *Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse*. Paris: Éditions du Seuil.
- UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. 1972. *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*. Adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session. Paris, 16 novembre 1972.

Carol Jean Léonard
University of Alberta
Canada
carol.leonard@ualberta.ca



Carte réalisée sur fond de carte de J.F. Bradu

Carte A. Canada, provinces de l’Ouest. En « A », aire de répartition de l’oronymie militaire; en « B », aire de répartition de l’hydronymie militaire.



Carte réalisée à l’aide du logiciel MapSource de Garmin.

Carte B. Principaux sommets de « groupes militaires » français, britannique, canadien, ainsi que le groupe royal.